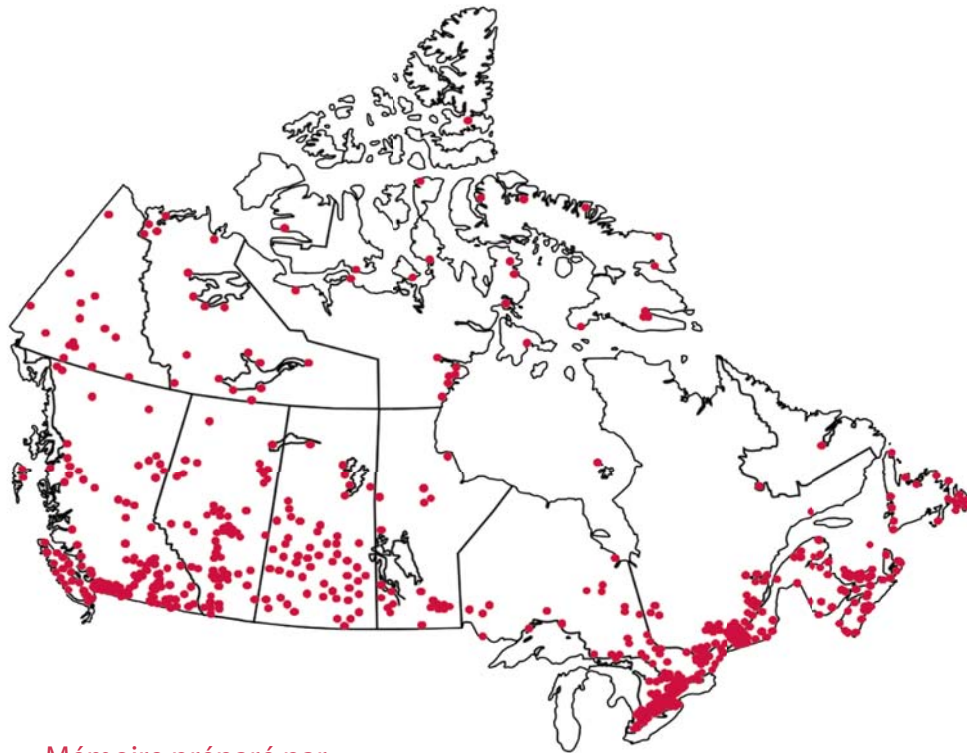




# Appuyer la prospérité économique Grâce à l'investissement

---

Mémoire de l'ACCC au Comité permanent  
des finances de la Chambre des communes



Mémoire préparé par :

Association des collèges communautaires du Canada

Web: [www.accc.ca](http://www.accc.ca)

Août 2007

À titre de représentant national et international des 150 collèges communautaires, instituts de technologie, cégeps et collèges universitaires publics, l'**Association des collèges communautaires du Canada** a pour responsabilité première de promouvoir activement les discussions et le débat sur le rôle et les capacités qu'ont ces établissements en matière de développement économique et social du pays. Nos établissements, qui comptent au pays plus de 900 campus fréquentés par un million et demi d'étudiants à temps partiel et à temps plein, et où travaillent 60 000 professionnels, jouent un rôle central dans les programmes de mise à niveau des compétences des employeurs et des particuliers financés par l'État et ils assument depuis longtemps la mise en œuvre des programmes de recyclage fédéraux pour les

**Association des collèges communautaires du Canada**

200 - 1223 rue Michael nord

Ottawa (Ontario) K1J 7T2

Tél : 613-746-2222

Télec :: 613-746-6721

Site web : [www.accc.ca](http://www.accc.ca)

## INTRODUCTION

Nous ne pourrons assurer la prospérité future du Canada si nous ne relevons pas les défis de notre pays en matière de ressources humaines – une main-d'oeuvre vieillissante, des travailleurs dont les compétences ne correspondent pas aux changements technologiques dans un marché mondial, ainsi que des groupes sous-représentés comme les Canadiens autochtones, les immigrants, les sans-emploi, les travailleurs âgés licenciés et les apprenants adultes ayant peu de compétences essentielles. Pour le Canada, la clé du bien-être économique et social de ses collectivités repose sur les connaissances et les compétences de nos citoyens, c'est-à-dire notre infrastructure de capital humain.

L'Association des collèges communautaires du Canada plaide depuis longtemps pour que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file et collabore avec les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres groupes communautaires pour élaborer et mettre en oeuvre un **Programme pancanadien de développement de la main-d'oeuvre**. Ce programme – qui serait un ensemble de politiques et d'initiatives nationales majeures – garantira que le Canada dispose des ressources nécessaires pour bâtir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et polyvalente, et qu'il sera en mesure de concurrencer sur les marchés mondiaux (voir l'Annexe 1).

Le processus de consultation prébudgétaire de cette année axé sur la réforme fiscale qui est entrepris par le Comité permanent des finances a une vaste portée et comporte une multitude d'enjeux et d'options. L'Association est consciente de l'énorme tâche à laquelle est confronté le comité, c'est-à-dire cerner les inégalités dans le régime fiscal et articuler un cadre stratégique public national cohérent qui stimulera l'activité économique et favorisera une meilleure affectation des ressources.

Le but de notre mémoire est de porter à l'attention du comité des mesures fiscales et des recommandations de politiques qui amélioreront l'éducation et la formation postsecondaires et contribueront à créer une main-d'oeuvre qualifiée et polyvalente pour répondre aux besoins de notre pays, ainsi que pour appuyer et renforcer les capacités de nos PME afin qu'elles puissent innover et accroître leur productivité.

L'Association souhaite attirer l'attention du comité sur les **cinq éléments clés** suivants :

- créer un **Fonds de transfert en matière d'éducation postsecondaire**
- prévoir une **exemption de la TPS pour les établissements d'enseignement postsecondaires publics**
- **réduire les obstacles pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires**
- offrir des **incitatifs fiscaux pour la formation aux employeurs et aux employés**
- tirer profit de la contribution des PME à l'activité économique du Canada

## FONDS DE TRANSFERT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Compte tenu que l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation professionnelle est un élément essentiel pour bâtir la main-d'oeuvre du Canada, le gouvernement fédéral doit agir dès maintenant pour garantir que ses investissements dans les capacités des systèmes d'éducation postsecondaire répondent de façon efficace aux pénuries de main-d'oeuvre auxquelles est confronté notre pays.

Les collèges et les instituts du Canada ont accueilli favorablement l'engagement du gouvernement dans le budget de 2007 concernant l'importance de l'enseignement postsecondaire et une hausse du financement destiné à ce secteur. Toutefois, nous sommes encore extrêmement déçus que les fonds continuent d'être affectés au transfert social canadien et qu'il est impossible de savoir comment ils sont déboursés. L'Association et ses membres voient très peu d'indications prouvant qu'ils seront utilisés à des fins d'éducation et de formation postsecondaires. Quelqu'un connaît-il vraiment la réponse?

Les collèges et les instituts ont toujours exprimé leur préoccupation au sujet du mécanisme de paiements de transfert en place et de la nécessité d'assurer une plus grande transparence et une meilleure imputabilité pour les fonds destinés à l'éducation postsecondaire et à la formation professionnelle.

L'intégration du transfert en matière d'éducation postsecondaire au Transfert canadien en matière de santé et programmes sociaux (TCSPS) a donné lieu à un manque de transparence et d'imputabilité envers le Parlement du Canada. La population du Canada s'attend à une plus grande imputabilité pour le déboursé de leurs fonds – ils veulent des objectifs clairs et des résultats mesurables. La santé a été retirée du TCSPS justement pour ces mêmes raisons.

Le financement postsecondaire doit être considéré comme une mesure de la prospérité économique et de la création de richesse, et non pas comme un programme social du gouvernement fédéral.

**L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert social canadien et la création d'un Fonds de transfert en matière d'éducation postsecondaire consacré expressément à cette fin.**

## EXEMPTION DE LA TPS POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PUBLICS

À la lueur des coûts croissants, les collèges et les instituts sont confrontés à d'énormes défis pour demeurer à la fine pointe en offrant des programmes de formation de qualité, continuer à investir dans les plus récentes technologies et profiter des perspectives de développement professionnel pour leurs employés et leurs enseignants. En permettant à ces établissements d'obtenir le remboursement complet de la TPS payée, le gouvernement fédéral dégagerait des revenus qui aideraient les établissements d'enseignement postsecondaire à remplir leur mandat dans leurs collectivités respectives.

Dans son rapport de décembre 2006 sur les consultations prébudgétaires, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a démontré clairement les arguments présentés ci-haut. Il a recommandé que le gouvernement fédéral modifie la *Loi*

sur la taxe d'accise de façon à permettre le remboursement complet de la TPS pour les universités, les collèges, les commissions scolaires et les hôpitaux, ainsi que pour le matériel servant aux recherches savantes. Malgré un appui croissant parmi les députés de tous les partis, le budget de 2007 n'a pas donné suite à cette recommandation.

**L'Association des collèges communautaires du Canada recommande que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur la taxe d'accise* de manière à prévoir le remboursement de 100 pour cent de la TPS payée par les établissements d'enseignement postsecondaire publics.**

## **RÉDUIRE LES OBSTACLES QUI EMPÊCHENT LES ÉTUDIANTS DE POURSUIVRE LEURS ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

Dans la société d'aujourd'hui, les étudiants sont confrontés à un certain nombre d'obstacles alors qu'ils se lancent sur la voie de l'acquisition continue du savoir. L'accès à l'éducation postsecondaire coûte cher. Les familles à faible revenu et de la classe moyenne ont de la difficulté à économiser pour les études de leurs enfants et la dette étudiante augmente à un rythme alarmant. Dans beaucoup de cas, la demande pour des travailleurs hautement qualifiés a obligé beaucoup de Canadiens à suivre des cours de recyclage auxquels ils n'ont pas accès ou dont ils n'ont pas les moyens de payer. Un pourcentage élevé d'étudiants proviennent de familles qui ont des obligations financières et des responsabilités familiales et qui n'ont simplement pas les ressources financières requises pour financer les études postsecondaires de leurs enfants. Le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes pour atténuer le fardeau financier des étudiants et des familles par le biais du Programme canadien de prêts aux étudiants, et nous sommes encouragés par l'examen du programme. Toutefois, la dette étudiante continue de représenter un obstacle majeur. Les recherches démontrent que l'élimination des obstacles financiers pendant les premières années des études postsecondaires favorise la persévérance et mène à l'obtention d'un diplôme.

En ce qui concerne les familles à revenu moyen, on note une incapacité croissante de financer les études postsecondaires de leurs enfants. Ces familles ne sont presque jamais admissibles à des subventions ou à des prêts fondés sur les besoins et, sans accès à une certaine forme d'aide financière, elles doivent assumer des fardeaux financiers de plus en plus élevés. Dans beaucoup de cas, elles doivent réhypothéquer leur maison ou retirer des sommes de leurs REER pour financer les études postsecondaires de leurs enfants.

En veillant à ce qu'une quantité suffisante de subventions et d'autres formes d'aide non remboursable soient ciblées vers ceux qui en ont le plus besoin, nous pourrions encourager plus de Canadiens à poursuivre leurs études postsecondaires.

**L'Association des collèges communautaires du Canada recommande que le gouvernement fédéral :**

- **améliore le Programme canadien de prêts aux étudiants en faisant passer la période d'affectation actuelle des subventions fondées sur les besoins d'un an à deux ans pour les étudiants de familles à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés;**
- **établit un processus d'affectation fondé sur les besoins en vue d'aider les familles à faible revenu;**
- **renouvelle le Programme canadien des bourses d'études du millénaire ou met en place un programme semblable qui continuerait d'offrir des subventions fondées sur les besoins.**

## **AMÉLIORER LES AVANTAGES FISCAUX DE LA FORMATION POUR LES EMPLOYEURS ET LES EMPLOYÉS**

En raison des besoins toujours changeants du marché du travail, les employeurs doivent avoir accès à des programmes de formation spécialisés flexibles afin que leurs employés aient les compétences nécessaires pour s'adapter au contexte industriel changeant. Toutefois, pour beaucoup d'employeurs, les coûts directs et indirects élevés de ces programmes nuisent à leur capacité de répondre aux besoins de formation de leurs employés et deviennent de plus en plus un obstacle majeur à leur croissance et à leur prospérité.

En même temps, les employés ont besoin de formation pour que leurs compétences demeurent actuelles et soient transférables au sein d'une main-d'oeuvre canadienne de plus en plus mobile. Des initiatives visant à atténuer les coûts de formation aident les individus à investir dans leur avenir et à contribuer à une activité économique accrue.

Le gouvernement fédéral doit mettre en place de nouvelles mesures fiscales pour encourager la formation des employeurs/employés, répondre aux besoins d'alphabétisation et de compétences essentielles et accroître substantiellement les possibilités de stages et d'apprentissage. Investir davantage dans les stages et l'apprentissage est un des moyens les plus efficaces pour aider un étudiant à acquérir les compétences et la formation nécessaires pour s'établir dans une carrière, tout en aidant l'industrie à demeurer concurrentielle en investissant dans le développement et en améliorant continuellement les compétences de sa main-d'oeuvre.

**L'Association des collèges communautaires du Canada recommande que le gouvernement fédéral :**

- **modifie le Programme d'assurance-emploi afin de permettre aux travailleurs qui sont actuellement sur le marché du travail d'avoir accès à une aide financière pour le perfectionnement des compétences;**
- **mette en place un programme national de crédit d'impôt pour les investissements dans les ressources humaines qui accorde un crédit d'impôt aux employeurs qui offrent une formation en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada;**
- **établit un programme incitatif de crédits d'impôt pour encourager les entreprises à offrir des stages et des activités d'apprentissage aux étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada.**

## **TIRER PROFIT DE LA CONTRIBUTION DES PME À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CANADA**

**Puisque plus de 99 pour cent des entreprises canadiennes sont considérées comme des PME, le renforcement de la capacité des PME de saisir les possibilités d'innover sera essentiel pour améliorer la viabilité et la croissance des PME et la prospérité du Canada.**

On a fait appel aux collèges et aux instituts pour aider les entreprises à régler leurs problèmes et à atteindre leurs objectifs par le biais d'initiatives de recherche appliquée, notamment pour faire l'essai de produits et de procédés, élaborer des prototypes, aider à implanter de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies et le «transfert» de savoir-faire pour utiliser les technologies dans l'entreprise de la manière la plus appropriée et la plus rapide possible.

Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral a reconnu le potentiel du vaste réseau des collèges et des instituts pour aider les petites et moyennes entreprises à innover en ayant accès aux capacités de développement des technologies et aux applications qui résident dans les collèges et les instituts. Les collèges et instituts ont accueilli favorablement la hausse des investissements dans le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, mais l'enveloppe budgétaire allouée à ce programme n'appuiera qu'un petit nombre de partenariats entre les collèges/instituts et l'industrie.

Malheureusement, les programmes en place et les perspectives actuelles pour appuyer les petites et moyennes entreprises sont trop limitées et, dans beaucoup de cas, ils sont complexes et nécessitent beaucoup de temps. Les programmes, comme le Programme incitatif de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), auxquels les PME sont admissibles, nécessitent une quantité énorme de paperasse et d'expertise financière. Pour accroître considérablement les capacités des PME de mettre en œuvre leurs projets, les PME auront besoin d'appuis aux plans organisationnel, technique, administratif et de la production. Les PME auront besoin d'aide non seulement pour trouver et intégrer de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies, mais elles auront également besoin d'aide aux différentes étapes du processus de développement technologique. De plus, les PME auront besoin d'employés qualifiés ayant un esprit d'entrepreneuriat et de structures de gestion d'entreprise qui leur permettent d'innover tout en ayant accès et en étant admissibles aux programmes d'aide fédéraux.

**Les 150 collèges et instituts du Canada sont le choix naturel pour appuyer nos PME.** Compte tenu du potentiel unique qu'offrent l'expertise industrielle et les ressources physiques qui résident dans les collèges et les instituts, les collèges et les instituts peuvent répondre de façon efficace et efficiente aux besoins des PME.

Le moment est venu pour le gouvernement fédéral de mettre en place de nouvelles politiques et de nouveaux incitatifs pour améliorer le climat de productivité pour les petites et moyennes entreprises.

**L'Association des collèges communautaires du Canada recommande que le gouvernement fédéral :**

- **crée, au sein du Programme incitatif de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), un fonds qui permettrait aux collèges et aux instituts d'aider les PME à avoir accès au Programme.**

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

L'Association espère que le Comité permanent examinera toutes les questions soulevées dans ce mémoire et, dans la mesure du possible, intégrera les recommandations exprimées lorsqu'il articulera les mesures et les politiques en vue d'améliorer le régime fiscal du Canada et garantir la croissance de la productivité dans notre pays. Nous vous rappelons nos principales recommandations :

- L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert social canadien et la création d'un Fonds de transfert en matière d'éducation postsecondaire.
- L'Association recommande que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur la taxe d'accise* de manière à prévoir le remboursement de 100 pour cent de la TPS payée par les établissements d'enseignement postsecondaire publics.
- L'Association recommande que le gouvernement fédéral réduise les obstacles qui empêchent les étudiants de poursuivre leurs études secondaires par les moyens suivants :
  - améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants en faisant passer la période d'affectation actuelle des subventions fondées sur les besoins d'un an à deux ans pour les étudiants de familles à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés;
  - établir un processus d'affectation fondé sur les besoins en vue d'aider les familles à faible revenu;
  - renouveler le Programme canadien des bourses d'études du millénaire ou mettre en place un programme semblable qui continuerait d'offrir des subventions fondées sur les besoins.
- L'Association recommande que le gouvernement fédéral améliore les avantages fiscaux de la formation pour les employeurs et les employés par les moyens suivants :
  - modifier le Programme d'assurance-emploi afin de permettre aux travailleurs qui sont actuellement sur le marché du travail d'avoir accès à une aide financière pour le perfectionnement des compétences;
  - mettre en place un programme national de crédit d'impôt pour les investissements dans les ressources humaines qui accorde un crédit d'impôt aux employeurs qui offrent une formation en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada;
  - établir un programme incitatif de crédits d'impôt pour encourager les entreprises à offrir des stages et des activités d'apprentissage aux étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada.
- L'Association recommande que le gouvernement fédéral tire profit de la contribution des PME à l'activité économique du Canada en créant, au sein du Programme incitatif de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), un fonds qui permettrait aux collèges et aux instituts d'aider les PME à avoir accès au Programme.

## ANNEXE 1

### Un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien

Le programme, constitué d'un ensemble de politiques et d'initiatives nationales majeures, permettra de s'assurer que le Canada met en place les ressources nécessaires pour se constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée et sachant s'adapter en vue de défier la concurrence mondiale.

#### Principes

- Ce programme doit reposer sur le principe d'inclusion, garantissant l'accès, pour **tous** les Canadiens, aux possibilités d'apprentissage. Il vise à donner l'occasion à tous de développer leurs compétences et leurs connaissances afin de réaliser leur plein potentiel. Il doit permettre :
  - ▶ de mettre à niveau les compétences de la main-d'œuvre actuelle, et notamment des personnes sous-employées et des travailleurs à faible revenu,
  - ▶ d'accélérer la prestation des formations aux métiers spécialisés,
  - ▶ de favoriser l'application de nouvelles technologies,
  - ▶ d'intégrer les compétences des personnes sans formation postsecondaire;
  - ▶ de répondre aux besoins d'apprentissage des Autochtones;
  - ▶ de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail,
  - ▶ d'offrir des possibilités d'apprentissage aux personnes handicapées, aux Canadiens vivant dans les régions urbaines, rurales, éloignées et nordiques,
  - ▶ de cibler la perte de productivité des personnes sans-emploi, des apprenants adultes au niveau de connaissances essentielles limité ou faible, des travailleurs âgés licenciés aux compétences insuffisantes pour retrouver un emploi et du bassin non exploité des femmes qualifiées à des emplois non traditionnels.
- S'il est vrai que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de chef de file à ce chapitre, les provinces, les territoires et les collectivités doivent quant à elles fournir des efforts concertés. Les collectivités sont les plus au fait des besoins locaux en ressources humaines. La création de partenariats communautaires rassemblant l'industrie, la main-d'œuvre, les organismes de développement économique communautaire, les collèges et les instituts et autres prestataires de l'enseignement public s'avère donc absolument essentielle.
- Le programme doit promouvoir l'engagement des citoyens à l'apprentissage à vie, en encourageant leur investissement personnel dans l'apprentissage. Le Canada doit développer une culture dans laquelle les individus valorisent le savoir et la formation et possèdent les moyens de saisir les occasions d'apprentissage qui se présentent.
- Le programme doit tirer parti de l'importante contribution des Autochtones et des immigrants à notre société et à notre économie.